

Le Canton, un territoire du quotidien ?

Valérie Jousseau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2434>

DOI : 10.4000/abpo.2434

ISBN : 978-2-7535-2129-2

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2012

Pagination : 214-215

ISBN : 978-2-7535-2127-8

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Valérie Jousseau, « *Le Canton, un territoire du quotidien ?* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 119-2 | 2012, mis en ligne le 30 juin 2012, consulté le 09 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2434>

Ce document a été généré automatiquement le 9 juillet 2020.

© Presses universitaires de Rennes

Le Canton, un territoire du quotidien ?

Valérie Jousseaume

RÉFÉRENCE

Lagadec, Yann, Le Bihan, Jean et Tanguy, Jean-François (dir.), *Le Canton, un territoire du quotidien ?*, Rennes, PUR, 2009, 389 p. (ISBN 978-2-7535-0830-9).

- 1 Rare par son sujet, ce volumineux ouvrage regroupe vingt-quatre contributions sur le thème du canton. Ces articles sont répartis en cinq parties : « La naissance du canton », « Le canton, territoire administratif », « Le canton, territoire politique », « Un vieux projet : la réforme cantonale », « Interrogations contemporaines ». L'essentiel du propos porte sur le xix^e siècle, toutefois la riche introduction de l'ouvrage balaie les trois âges de l'histoire cantonale : la fondation du canton de 1790 à 1840, son apogée entre 1840 et 1950, enfin sa remise en cause des années 1950 à aujourd'hui. La dernière partie ouvre la perspective sur des questionnements contemporains. La dimension historique du livre, appuyée sur plusieurs études de cas consacrés à l'Ouest de la France, souligne curieusement la permanence des questions et des problématiques liées à cet échelon intermédiaire de l'administration française.
- 2 Le canton est analysé dans sa dimension politico-institutionnelle. Cet échelon apparaît comme le ventre mou de la hiérarchie administrative française. Alors que les départements sont définis et délimités dès la fin de 1789, les communes dès le début 1790, la naissance du canton est sujette à divers attermoissements de 1790 au début du xix^e siècle. C'est le seul échelon administratif qui vécut sans représentant incarné de l'État tels que le préfet, le sous-préfet ou le maire aux autres niveaux. Il vécut également sans conseil équivalent du conseil municipal, du feu conseil d'arrondissement, du conseil général, puis du conseil régional. La décentralisation paraît confirmer son inconsistance : les trois collectivités locales qui naissent en 1982-1983 – conseils municipal, général et régional – laissent un espace de vacance territoriale du pouvoir local au niveau du canton, comme à celui de l'arrondissement.

- 3 Dix ans après la décentralisation territoriale, la décennie 1990-2000 conjugue plusieurs éléments convergents pour réintroduire le débat sur les échelons pertinents du pouvoir local et de l'action publique. L'intercommunalité, poussée par la question urbaine des inégalités et des ségrégations, revient en scène ; l'État reprend en main la question de l'aménagement du territoire, autour de la notion de développement économique local ; enfin, de nouvelles gouvernances collectives apparaissent comme nécessaires pour réguler et dynamiser le débat public. Dans l'espace rural en particulier, la décentralisation n'a pas suffi pour permettre aux conseils municipaux d'assumer pleinement leurs compétences, à la fois pour des raisons de moyens financiers et humains. Quel est alors l'échelon administratif pertinent entre la commune et le département ? Le canton ou l'arrondissement ? Les lois d'Administration Territoriale de la République de 1992 et 1999, qui renforcent l'intercommunalité à travers les EPCI, soutiennent la création de communautés de communes, échelons de gestion, de taille cantonale. Ces dernières reforment des « municipalités cantonales », qui rappellent l'éphémère expérience révolutionnaire, décrite dans l'ouvrage. Dans le même temps, les lois d'Orientation pour l'Aménagement Durable du Territoire de 1995 et 1999 créent les « Pays », échelons de projet, de la taille des arrondissements. Aujourd'hui, le projet de réforme des communautés de communes, qui suggère leur élargissement, semble encourager une convergence des deux niveaux, bien que de très nombreuses questions restent en suspens tant au niveau des objectifs que des modes de scrutin. Ainsi donc, plus de deux siècles après la Révolution, fondatrice de notre organisation administrative, la question de la maille territoriale de proximité pertinente, ne paraît pas tranchée. Au travers de l'histoire, les questions restent les mêmes.
- 4 L'ouvrage montre également que, malgré son apparente inconsistance et au-delà du mot, le canton existe. Il existe en tant qu'espace de gestion d'un certain nombre de services communs de proximité, de services publics, et donc en tant qu'espace de vie des ruraux. La délimitation historique des cantons et la désignation des chefs-lieux de canton n'ont fait que donner une légitimité institutionnelle à une armature urbaine et des rayonnements existants. De même, au tournant des années 1960, le passage de la scolarité obligatoire à seize ans a fait sortir l'enfant de la sphère communale dès l'âge de onze ans. La construction des collèges, à l'échelle des cantons, a rendu nécessaire la gestion collective des transports scolaires et des infrastructures sportives. Le SIVOM, syndicat intercommunal créé en 1959, sert de support juridique à l'action collective d'ampleur cantonale, intégrant progressivement la question des déchets, de l'enseignement musical etc. En vérité, comme le montrent les auteurs, les communautés de communes actuelles ne sont souvent que les descendantes des cantons et de ces SIVOM. L'histoire et les recompositions des cantons peuvent être alors interprétées comme l'évolution de l'armature urbaine et de l'organisation fonctionnelle du territoire, sous l'effet des cycles de l'économie, de la mobilité et de l'émergence du tiers-espace périurbain. Pas assez urbain pour intéresser les chercheurs spécialistes de la ville, ni assez agricole pour intéresser les chercheurs spécialistes du monde rural, le chef-lieu de canton demeure largement inconnu des sciences sociales, alors même qu'il forme toujours l'horizon ordinaire des ruraux, le centre des bassins de vie.
- 5 *Le canton, un territoire du quotidien ?* offre donc, à travers le prisme de l'histoire, depuis 1790 jusqu'à ce jour, une réflexion multidimensionnelle sur le sens de l'organisation administrative publique, rendue complexe par la montée en puissance des pouvoirs

locaux, au-delà des questions strictement budgétaires qui forment parfois l'horizon des débats actuels sur la question.